

MAIRIE DE RUNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le mardi 14 septembre 2021 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

Présents : Yvon LE BIANIC, Erwan ELIES, Anne AMOR, Serge RICHARD, Marie Christine LE ROUX, Erwan LE BOZEC, Julie BURGAUD, Mathieu LE DANTEC, Patricia ROUAULT

Absent excusé : Christophe LE BIHAN (Pouvoir à Erwan Le Bozec), Yvon LE FRIEC.

Nbre de conseillers : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 2 septembre 2021

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire : Mathieu Le Dantec

Objet : Décision modificative

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que suite à l'achat de la tondeuse pour les services techniques, une reprise de l'ancienne tondeuse a été effectué.

Une décision modificative s'avère nécessaire afin de pouvoir effectuer les opérations comptables correspondantes.

Compte 776-042 : 4500 €

Compte 192-040 : 4500 €

Compte 675-042 : 3000€

Compte 2158-040 : 3000€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres

AUTORISE la décision modificative comme détaillée ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Tarification sociale de la cantine scolaire

Selon la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de la prévention de la lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation. L'accès à la cantine permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour, mais aussi favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble. Les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées et très favorisées.

La commune de RUNAN bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale « péréquation », fait partie des communes éligibles à cette aide.

La collectivité est libre de fixer les tarifs de sa restauration scolaire, à condition que la grille tarifaire prévoie au moins 3 tranches progressives, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres

De **METTRE EN PLACE** la tarification sociale de la cantine avec les tarifs suivants :

	01/09/2020	01/09/2021
Cantine 01/09		
Elèves	2.88	
1/2 tarif à compter du 4ième enfant	1.44	
Adultes	5.12	
QF < 592		0.80
593 < QF < 1361		1.00
1362 < QF		2.88

De **FIXER** la durée de cette tarification à 3 ans.

Objet : Tarification de la cantine scolaire

Monsieur le maire propose de reconduire le tarif de la cantine scolaire pour les adultes à 5.12€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres

De **FIXER** le tarif adulte pour le restaurant scolaire à 5.12 €

D'**AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le maire donne lecture du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Il indique aux conseillers municipaux que la CLET met à jour les attributions de compensations entre l'agglomération et les communes

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Attribution du marché de la plateforme du Terrain des sports

Monsieur le maire donne lecture des documents concernant la plateforme du terrain des sports.

Résultat de l'Appel d'offre simplifié en HT :

Armor TP :	26 512,50 €
Bidault :	31 627,00 €
Colas :	28 813,50 €
Eurovia:	34 139,03 €

L'appel d'offre comprend les travaux de VRD de la plateforme qui va recevoir les équipements sportifs ainsi que les travaux liés à la liaison piétonne reliant l'impasse du lotissement Kernevez.

M. Erwan Le Bozec et Mme Marie Christine Le Roux expriment leur doute sur ce projet. Mme Marie Christine Le Roux fait part de son inquiétude concernant le montant des projets déjà engagé par la commune en citant les projets.

Mme Marie Christine Le Roux signale qu'on nous demande de voter pour un projet dont nous ne connaissons ni le contenu du cahier des charges ni le contenu des offres. De fait, bien qu'opposés à ce projet de City Stade (car c'est bien de cela dont il est question à terme), il nous est difficile de voter pour un projet dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants....

Mme Julie Burgaud indique aux conseillers municipaux que les travaux sont conformes aux réunions de travail et que le devis pour les jeux sportifs interviendra dans un second temps.

M. le maire rappelle que les équipements de jeux ou d'aménagements ne sont pas inclus dans cet appel d'offre.

M. le maire lui indique que les travaux sont déjà budgétisés au budget primitif 2021.

M. Erwan Elies rappelle que ces travaux sont recevables aux différents programmes de subvention.

Modification suite au conseil municipal du 10 décembre 2021

M. le maire indique que le détail des offres est confidentiel tant que la décision d'attribution n'est pas actée.

Le choix du conseil municipal se porte sur l'entreprise la moins disante, l'entreprise Armor TP de Paimpol.

Après délibération, le conseil municipal, à 7 voix pour, et 3 contre (Mme Marie Christine Le Roux, M. Erwan Le Bozec, M. Christophe Le Bihan (Pouvoir à M. Erwan Le Bozec)

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise la moins-disante, entreprise Armor TP de Paimpol
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Devis de dépose du beffroi

M. Erwan Eliès donne lecture du devis de diagnostic et de dépose du beffroi de l'église, conformément aux souhaits de l'Architecte des Bâtiments de France : 9995 HT.

Il s'agit de déposer l'ensemble du beffroi et des cloches afin de les analyser et de réaliser un bilan sanitaire de l'ensemble.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTÉ** le devis de la société Art Camp pour un montant de 9995 € HT.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil départemental.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet : Réorganisation de services

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'un dossier de saisine a été déposé au Centre de gestion des Côtes d'Armor afin de régulariser la situation d'un agent technique.

Objet : Réglementation de la circulation routière dans le bourg

Monsieur le maire évoque la possibilité aux conseillers municipaux de passer à 30km/h la route départementale qui traverse le bourg, à partir de l'école et jusqu'à la route de Pontrieux.

Il indique que l'accord du conseil général s'avère nécessaire afin de pouvoir mettre en œuvre cette mesure.

Il demande l'autorisation du conseil municipal afin de passer à 30km/h le bourg de Runan.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'autorisation pour mettre en œuvre la mesure des 30 km/h dans le bourg de Runan
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les autorisations nécessaires auprès des organismes concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet : Rentrée scolaire

34 élèves ont repris le chemin de l'école de Runan pour cette rentrée 2021-22.

Mme Anne Seubille prend en charge les 20 élèves de CE-CM1, et les 14 CM2 sont avec Mme Maud Jannier, directrice de l'école.

Mme Anne Amor indique les projets : travail autour de sortie naturaliste 7 îles, sentier des douaniers

Objet : Vente de terrain consort Kerdren Commune de Coatacorn

Monsieur le maire propose de mettre en vente 2 parcelles :

La parcelle A111 d'une superficie de 57 a 94 et la parcelle A 153 d'une superficie de 14 ares 25.

Ces deux parcelles sont situées sur la commune de Coatacorn et sont enclavées dans les terrains de l'exploitation agricole des consorts Kerdren.

Suite à une négociation avec les consorts Kerdren, Monsieur le maire propose de fixer la vente de ces terrains sur la base de 4000 € l'hectare, soit la somme de 2887.60 €

L'acte de vente sera réalisé par Me Le Monier, à La Roche Derrien.

Les frais de vente seront à la charge des consorts Kerdren.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** la vente des parcelles A111 et A153.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Questions et informations diverses

⊙ *Projet de vélo route*

Monsieur le maire indique qu'un projet de vélo route est à l'étude auprès de Guingamp Paimpol Agglomération.

Le circuit de vélo-route passera par Runan.

⊙ *Travaux et entretiens réalisés*

- ⊙ Renforcement du chemin communal à Lec'h Merle et Carcan
- ⊙ Elagage voirie communale
- ⊙ Point à temps
- ⊙ Pose de panneaux phoniques – salle du conseil municipal
- ⊙ Pose du totem de départ des chemins de randonnée
- ⊙ Réparation de la descente d'eau pluviale à l'intérieur d'un mur dans l'église
- ⊙ Remise en état de la sculpture métallique sur le parking de l'école

⊙ *Bilan de la journée du 27 août*

Le bénéfice de cette journée est de 42 €. 126 entrées payantes ont été comptabilisées.

Peu de fréquentation

⊙ *Journée de samedi 18 septembre 2021*

Montage d'une tente dans le bois le vendredi après-midi.

⊙ *Réunion de travail :*

Journée de travail des élus : samedi 6 novembre 2021 avec restauration à midi